



**CARTOONISTS
RIGHTS**



**Freedom
Cartoonists**
DESSINS POUR LA LIBERTÉ

Alerte / 20 août 2026

Ouganda : la liberté d'expression du dessinateur de presse Jimmy Spire Ssentongo menacée

Cartooning for Peace, Cartoonists Rights et la Fondation Freedom Cartoonists expriment leur vive inquiétude face aux poursuites judiciaires intentées à l'encontre du dessinateur de presse ougandais Jimmy Spire Ssentongo (alias Spire), connu pour son engagement inébranlable en faveur de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Lauréat 2026 du Prix Kofi Annan Courage in Cartooning décerné par la Fondation Freedom Cartoonists basée à Genève, Spire est poursuivi en diffamation par l'Université Internationale de Kampala (KIU), un établissement privé qui appartient à un pilier du parti au pouvoir.

De nombreux internautes ont partagé leur expérience des pratiques abusives de cet établissement avec Spire pour qu'il s'en fasse l'écho sur les réseaux sociaux (frais de retard de paiement exorbitants, non-versement des cotisations au personnel, fraude fiscale, mise au silence des étudiants, qualité de l'enseignement etc...), ce qu'il n'a pas manqué de faire sur son compte X.

Le greffier en chef de la Haute Cour a accordé une longue injonction temporaire interdisant à Spire de publier toute information « non étayée » sur l'Université. Cette injonction a été prononcée avant même qu'il ne soit informé des poursuites en diffamation à son encontre. L'Université a aussi bénéficié de cette injonction sans qu'il soit tenu compte de la requête de Spire arguant de la violation de sa liberté d'expression et du droit de regard du public sur les institutions. L'appel de Spire contre l'injonction n'a même pas été examiné.

Le 18 mars 2026, Spire a dénoncé des pratiques contestables de l'établissement sur la base d'une expérience personnelle et étayée, partagée sur [X](#), tout en publiant des [dessins de presse](#) critiques sur la KIU. Ce post du 18 mars concernant cette injustice personnelle a valu à Spire d'être poursuivi pour outrage au tribunal.

Condamné pour outrage sans qu'il soit tenu compte des éléments substantiels apportés à l'appui de ses affirmations, Spire a été sommé de payer une amende de 10 millions de shillings ougandais (2686 USD) et 20 millions de shillings de dommages et intérêts (5372 USD) à la KIU

sous peine d'être condamné à trois mois de prison. Le 6 août, sa demande de suspension d'exécution de peine a été refusée.

Spire a heureusement bénéficié d'une campagne de soutien en ligne devenue virale. Le public a rapidement levé la somme exigée, permettant à Spire de s'acquitter de la somme réclamée et d'échapper à un placement en détention. Tout au long de cette campagne sur les réseaux sociaux, Spire a continué à publier des dessins de presse critiques sur [le système judiciaire](#) de son pays.

Toujours visés par des poursuites en diffamation, Spire a fait appel de sa condamnation pour outrage.